
AVIS

Programme opérationnel FSE+ en Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2021-2027 : volet emploi

Demandeur	Ministre Bernard Clerfayt
Demande reçue le	8 juillet 2022
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances saisine d'urgence
Avis émis par le Conseil d'Administration du	4 août 2022
Avis ratifié par l'Assemblée plénière du	8 septembre 2022

Préambule

Le Fonds social européen Plus (FSE+) finance une multitude de projets dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la formation ou encore de l'insertion socio-professionnelle. Il résulte de la fusion de différents fonds et programmes : Fonds social européen (FSE), initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EASI). Le FSE+ est l'un des 8 fonds couverts par le règlement portant dispositions communes (CPR). Il se négocie en plusieurs étapes :

- Un accord de partenariat est signé entre les autorités du pays membre et la Commission européenne qui porte sur une analyse des besoins des Régions du pays, la mise en œuvre de l'ensemble des fonds attribués ainsi que les objectifs à atteindre ;
- Les programmes opérationnels sont élaborés par les autorités de gestion et reprennent les objectifs à poursuivre en fonction de différentes priorités et objectifs spécifiques choisis par les Régions. L'autorité de gestion du FSE+ à Bruxelles sera le Ministre de l'Emploi.

L'actualisation de la programmation FSE+ est réalisée tous les 7 ans.

Brupartners a rendu un avis sur les deux précédentes versions de la programmation FSE :

- Programmation 2007-2013 – [A-2007-002-CES](#) ;
- Programmation 2014-2020 – [A-2014-045-CES](#) ;

Pour la programmation 2021-2027, 2 priorités ont été définies et visent :

- L'accès à l'emploi pour tous ;
- L'inclusion active.

Pour répondre à ces priorités, le programme pour la Région de Bruxelles-Capitale propose 12 types d'actions qui seront financées par l'enveloppe de 133 millions d'euros dévolue aux projets de la Région.

Ce programme opérationnel sera transmis aux services de la Commission européenne en septembre 2022 pour être approuvé avant la fin de cette même année 2022.

Avis

1. Considérations générales

Conscient des obligations requises par le cadre européen inhérent à l'opérationnalisation du FSE+, **Brupartners** prend acte du délai très restreint de la présente saisine. **Brupartners** regrette toutefois vivement les conditions de celle-ci. Il considère en effet que les délais lui étant imposés pour émettre son avis compliquent l'analyse approfondie de l'ensemble des mesures proposées avec, comme corollaire, le risque que cette analyse ne permette pas de guider au mieux l'action publique. Il insiste sur le fait qu'un processus consciencieux de concertation des interlocuteurs sociaux nécessite un temps de consultation suffisant.

2. Considérations particulières

2.1 Simplification administrative

Brupartners prend acte de la simplification administrative amenée par la fusion de différents fonds européens au sein du FSE+. Il se demande comment cette simplification affectera l'ensemble des entreprises, associations et citoyens exerçant leurs activités à Bruxelles dans le cadre du Fonds et si cette simplification aura également des impacts sur le reporting imposé par le programme FSE+.

Brupartners considère que cette simplification administrative devrait également être appliquée à la gestion des politiques menées par Bruxelles Formation dans le cadre du FSE+. En Wallonie par exemple, le FOREM concentre en un seul portefeuille l'ensemble des projets FSE+, il devrait en être de même à Bruxelles.

2.2 Timing du FSE+

Brupartners s'inquiète des difficultés amenées par le timing de la liquidation des budgets propres aux programmes financés par le FSE+, tout particulièrement pour l'année 2022. De nombreux acteurs sont en effet dans l'obligation de préfinancer leurs activités sans avoir la garantie que les budgets de ceux-ci seront effectivement pris en charge par le FSE+, générant ainsi à terme des problèmes de trésorerie et des situations d'emploi précaires.

2.3 Actions en faveur de l'insertion professionnelle

Brupartners insiste pour que les différentes actions menées afin d'insérer les chercheurs d'emploi sur le marché de l'emploi prennent en compte le paysage très diversifié de l'insertion à Bruxelles. En l'état, la programmation FSE+ semble se focaliser sur les actions possibles par des institutions publiques.

Brupartners rappelle que de nombreuses entreprises et associations sont actives sur le créneau de l'insertion à Bruxelles. Il considère que ne pas les intégrer dans la conception des politiques d'insertion porte le risque d'une sous-utilisation des moyens bruxellois pour résoudre ce problème.

2.4 Autocréation d'emploi

Considérant que plusieurs actions portent sur l'autocréation d'emploi, **Brupartners** juge que l'accompagnement vers cette solution doit s'intégrer dans une offre globale permettant la mise à l'emploi de façon pérenne des demandeurs d'emploi. Une réflexion large doit permettre de déterminer, dans cet accompagnement, les différents problèmes rencontrés par les travailleurs et la raison pour laquelle certains projets s'arrêtent en cours de route. Les projets suivis devraient idéalement également pouvoir être évalués en termes d'impact sociétal, de création d'emploi, d'innovation, etc.

2.5 Interactions entre les différents Fonds

Brupartners insiste pour avoir une vision générale sur la mise en œuvre et les effets leviers des différents Fonds européens utilisés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. A cet effet, il insiste sur les interactions nécessaires entre le Comité de suivi, Bruxelles International et toute autre instance permettant d'informer sur l'utilisation des Fonds européens. Ces interactions sont d'autant plus nécessaires que certaines actions, notamment les actions prévues dans le cadre de l'accueil de la

petite enfance, auraient un impact très limité, voire nul, sans articulation prévue avec les actions prises dans le cadre d'autres programmes.

2.6 Création d'emploi

Brupartners regrette que les intitulés des actions retenues pour le programme opérationnel semblent laisser peu de place aux projets dédiés à la création d'emploi.

2.7 Opportunité du financement FSE+

Brupartners encourage la Région à envisager un financement structurel des missions de Service public portées par les OISP. Si les Fonds européens permettent le financement de nombreuses actions nouvelles, les missions structurelles de Service public devraient en effet être soumises à un financement moins incertain. **Brupartners** invite donc les autorités concernées à poser les bases de ce financement lors de la réforme du Décret ISP de la COCOF en cours de discussion.

*
* *